



Procès-verbal

Assemblée communale extraordinaire du 11 décembre 2018

Présidence : Jean-Daniel Pointet

Citoyennes et
Citoyens présents : 73

Auditeurs : 2

Presse : Madame Muller, Freiburger Nachrichten
Monsieur Anton Bruni, Murtenbieter

Jean-Daniel Pointet souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens de Cressier pour cette Assemblée communale extraordinaire. Il salue tout spécialement Madame la Députée, Madeleine Hayoz et les journalistes présents.

Avant d'ouvrir officiellement l'Assemblée, le **Syndic** propose un petit moment festif. Il appelle devant l'Assemblée Madame et Monsieur Bruni venus avec Alice.

Il y a quelques temps, au parlement Bâlois, une députée est venue siéger avec son bébé dans les bras, elle a dû quitter la salle. A Cressier c'est différent, nous acceptons la mère et son enfant. Nous souhaitons une bienvenue particulière et félicitons Madame et Monsieur Bruni, les parents d'Alice née le 6 novembre 2018. Cette petite fille représente une étape spéciale dans la vie de notre village car elle est la 1'000ème habitante. Applaudissement dans la salle !

Peut-être qu'en ayant vécu une Assemblée communale si jeune, Alice prendra notre place ou aspirera à de plus hautes fonctions. Au nom de Conseil communal et de toute la population, nous souhaitons à cette petite famille bonheur, santé et joie avec la petite Alice.

Après ce court intermède le **Syndic** reprend le cours officiel de l'Assemblée et précise qu'elle a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 48 du 30 novembre 2018, par affichage au pilier public, par distribution d'une convocation à tous les ménages et par le site internet.

Il est encore précisé que les débats sont enregistrés et que les personnes qui prendront la parole sont priées de s'annoncer et de parler dans le micro.

L'ordre du jour est énoncé :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 novembre 2018
2. Budget 2019
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissement
 - 2.2.1. Association Obere Bibera : assainissement de canalisation
 - 2.3. Rapport de la commission financière
3. Détermination du taux de charge de préférence lié au règlement relatif à la distribution de l'eau potable
4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
5. Promotions civiques
6. Divers



Jean-Daniel Pointet demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler par rapport à la convocation et à l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée est déclarée ouverte.

Sont désignés scrutateurs :

- Monsieur Bertrand Hayoz
- Monsieur Jacky Cloux

Les scrutateurs acceptent leur mandat et comptent 73 personnes.

1. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 novembre 2018 n'est pas lu en assemblée ; il pouvait être consulté auprès de l'Administration communale 10 jours avant l'assemblée et, sur demande, être remis aux citoyens.

Jean-Daniel Pointet demande aux citoyens s'il y a des remarques ou des questions par rapport au procès-verbal.

La parole est demandée par **Monsieur Willi Aebi** qui relève qu'à la page 12 du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 2018 les taux pour la contribution immobilière sont indiqués en % et non en ‰.

L'erreur de frappe sera corrigée.

La parole n'est plus demandée. Le PV est accepté par vote unanime à main levée.

2. BUDGET 2019

2.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Jean-Daniel Pointet lit les chiffres principaux par chapitre.

Chapitre 0 – Administration

01 Assemblée communale

Une baisse des jetons du Conseil communal est prévue.

02 Administration générale

Les frais internet sont plus bas

Aucune question n'est posée

Chapitre 1 Ordre public

10 Protection juridique

Le montant des frais de curatelle de CHF 39'500.00 est une charge liée.



COMMUNE DE CRESSIER

14 Police du feu

CHF 67'000.00 représentent les frais dus à l'association ASPRM.

CHF 60'000.00 sont prévus pour la taxe d'exemption sapeur-pompier.

17 Protection de la population

Un nouveau compte a été exigé du canton pour un dispositif sanitaire en cas d'événement majeur à hauteur CHF 1.00 par habitant.

Chapitre 2 Enseignement et formation

21 Cycle scolaire obligatoire

La participation au cercle scolaire primaire s'élève à CHF 505'000.00 de charges et CHF 233'200.00 de produits.

Pour le Cycle d'orientation de Morat CHF 369'000.00.

Ces montants sont les répartitions des charges des pots communs relatifs aux établissements scolaires.

22 Ecoles spécialisées

Les montants sont entièrement à charge de la commune et sont liés.

23 formation professionnelle

Ces chiffres sont des charges liées.

Willi Aebi demande des explications concernant les montants relatifs au cercle scolaire primaire. Le montant à la charge de Cressier s'élève après calcul à CHF 270'000.00. Il y a certainement un budget du cercle scolaire.

Jean-Daniel Pointet répond qu'il s'agit d'un pot commun entre les communes faisant partie de la convention.

Madeleine Hayoz explique qu'en effet il s'agit bien d'un pot commun pour tous les élèves de l'école primaire de la région de Morat. Cette année les charges ont un peu augmenté car le canton n'entrera plus en matière concernant les transports scolaires qui sont entièrement à charge des communes. De plus avec la gratuité de l'école, la répartition des frais des camps de ski et des fournitures scolaires, les données restent encore indéterminées. Une grande enquête a été menée auprès des communes et des acteurs de la formation et la scolarité. Nous attendons la décision cantonale.

Willi Aebi remercie mais n'est pas satisfait car il n'a pas reçu de chiffres. Il aimerait recevoir, au plus tard lors de la prochaine Assemblée communale, le détail des CHF 270'000.00 à charge de Cressier car il ne peut pas imaginer que les transports représentent ce montant. Nous avons suffisamment de locaux scolaires que nous mettons à disposition ; nous ne payons certainement pas de location pour les autres communes.

Il demande encore si la halle est également comprise dans les locations que nous encaissons.

Madeleine Hayoz affirme que la location comprend bien la halle, comme les places extérieures.

Willi Aebi aimerait quand même tout le décompte car ces explications ne le satisfont pas.

Jean-Daniel Pointet dit qu'un détail sera établi pour les charges et les produits.

Marc Morandi dit qu'il serait bien d'ajouter les chiffres 2017 au décompte afin d'avoir une comparaison.



COMMUNE DE CRESSIER

Fabrice Bugnon ne comprend pas comment la position 290.312.00 Eau électricité passe de 18'000.00 à CHF 10'000.00.

Jean-Daniel Pointet répond qu'auparavant le combustible de chauffage était aussi compris dans ce poste mais que maintenant les bâtiments communaux sont reliés au chauffage à distance et que celui-ci fait l'objet d'une imputation interne sous le poste 290.390.02.

Aucune autre question n'est soulevée.

Chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs

30 Culture

Le grand montant de CHF 43'300.00 représente les frais du conservatoire qui sont une charge liée.

34 Sport

Sous 340.365.01 le montant de CHF 16'000.00 est une participation à la convention piscine de Morat.

La location de la halle polyvalente de CHF 8'000.00. Cette somme représente les locations des privés et sociétés durant l'année.

Bertand Hayoz remarque qu'il y a passablement d'économies qui ont été réalisées sur les sociétés du village et il trouve ceci déplacé. Les subventions sont des montants dont les sociétés locales ont besoin. Par rapport au budget de 2018 certains montants ont carrément été partagés par la moitié.

Jean-Daniel Pointet acquiesce mais dit que les dépenses du budget 2018 ont déjà été réduites, ce qui avait été démontré lors de l'Assemblée communale du 27 mars. Ceci fait partie des diminutions que la commune a entrepris immédiatement et qui ont été maintenues. Les autorités sont conscientes du problème et dès que les moyens lui seront donnés, elles ne manqueront pas de redonner plus aux sociétés locales.

Madeleine Hayoz ajoute que nous avons connu 10 glorieuses années et toute la population a pu en profiter. Les autorités ont été très généreuses avec les sociétés locales.

Bertrand Hayoz dit que ce n'est pas les CHF 8'000.00 pour les sociétés qui vont faire la différence. Il invite à faire partie de sociétés pour se rendre compte des difficultés.

Madeleine Hayoz continue en disant que la commune n'a plus autant d'argent qu'auparavant et qu'il faut faire partout des économies. Elle précise d'ailleurs que les premières ont été faites sur les jetons du Conseil communal. Tout le monde participe.

Jean-Daniel Pointet pense que le citoyen fait l'amalgame avec l'année 2017 qui était l'année du Giron des musiques pour lequel la commune a alloué CHF 10'000.00.

Bertrand Hayoz ne parle pas que de la Société de musique mais compare le budget 2018 à celui de 2019 qui ne relate plus que la moitié du montant des subventions. Il veut protéger les sociétés.

Jean-Daniel Pointet dit qu'il comprend sa position.

Aucune autre remarque ni question ne sont soulevées.



Chapitre 4 Santé

Il s'agit de charges liées.

Aucune question n'est posée.

Chapitre 5 Affaires sociales

Les subventions pour l'accueil et les crèches ont été pratiquement doublées. Chiffre déterminé sur la réalité.

Les autres charges sont liées.

Willi Aebi demande si la réalité évoquée concerne le prix des gardes d'enfants ou s'il s'agit du nombre d'enfants gardés qui a augmenté.

Jean-Daniel Pointet répond que c'est le nombre d'enfants qui a fortement progressé.

Aucune autre question n'est posée.

Chapitre 6 Transport et communication

Route cantonale – route communale et génie-civil

Les montants principaux concernent l'entretien des routes avec le service hivernal et de l'éclairage public.

65 Trafic régional

Il contient notamment l'abonnement général.

Fabrice Bugnon a une question concernant l'éclairage public. Le budget 2019 passe à CHF 7'000.00 soit une réduction de CHF 3'000.00. Il demande si de faire une action de nuit en éteignant pendant 5 heures les lampadaires ne pourrait pas être une idée pour gagner CHF 1'000.00 à 2'000.00 de plus. Ces économies pourraient, par exemple, être redistribuées aux sociétés locales. Il est probable que tous les quartiers ne pourraient être concernés mais quelques réductions d'électricité pourraient être faisables.

Jacques Berset dit qu'un abaissement de l'éclairage est déjà effectué durant la nuit. 63% d'électricité sont déjà ainsi économisés. Malheureusement, dès que les prix de l'électricité ont été baissés c'est ceux de leur transport qui ont augmenté. L'abaissement de nuit se fait jusqu'à 80%. Nous pourrions peut-être encore faire mieux mais, pour éteindre les quartiers il propose d'attendre un retour du canton de Neuchâtel qui essaye ce procédé depuis peu et qui cause déjà des réclamations des habitants. Nous savons qu'à Morat il y a eu extinction des quartiers durant un certain temps mais la commune a été contrainte de rallumer. Attendons encore un peu avant de réagir.

Marcel Julmy demande si techniquement il est possible d'éteindre un lampadaire sur deux sur l'axe principal.

Jacques Berset répond que malheureusement c'est impossible car il s'agit de liaison par câble inséré sur les lampadaires et que, pour ce faire, il faudrait recâbler toute la route de la gare. Ensuite, au niveau sécurité il est mieux de baisser l'éclairage complet car un lampadaire sur deux crée une zone noire qui est plus dangereuse pour les piétons.

Aucune autre question n'est soulevée.



Chapitre 7 Protection – aménagement de l’environnement

70 Approvisionnement en eau

Chapitre qui doit être couvert à 100%.

Poste 700.313.02 Etude adduction d’eau régionale.

Il s’agit d’un projet en discussion avec les communes de Courgeveaux, Münchenwiler et Morat qui permettrait d’assurer l’approvisionnement en eau même en cas de sécheresse et d’assurer la protection contre les incendies.

Les produits rassemblent les locations, la vente d’eau et la taxe de renouvellement.

71 Protection des eaux

Ce chapitre doit s’auto-suffire également.

La plus grande charge de CHF 40'000.00 correspond à la part communale au ARA.

Pour les produits, les taxes les composent.

72 Ordures ménagères

Une couverture de 70% est exigée. Nos chiffres démontrent une couverture de près de 77%.

L’imputation interne des salaires pourrait être diminuée si les utilisateurs de la déchetterie faisaient un effort en ouvrant les cartons ainsi le traitement du papier serait plus simple pour le personnel.

74 Cimetière

Il reste le mur à réparer.

Pour les autres sous-chapitres, il n’y a pas de remarque particulière à formuler.

Willi Aebi demande des explications concernant l’attribution à la réserve obligatoire pour l’approvisionnement en eau et la protection des eaux. Il veut savoir où va cet argent. Sur quelle base est fixé ce montant. CHF 130'000.00 en 2019 alors que l’an dernier ce n’était pas le cas.

Jean-Daniel Pointet explique que l’attribution ou le prélèvement à la réserve obligatoire sert à équilibrer les comptes, ce qui est obligatoire selon la loi. Il est obtenu en calculant la différence entre les charges et les produits.

Willi Aebi demande où va le montant.

Jean-Daniel Pointet répond que le montant passe dans la réserve y relative.

Willi Aebi répond que ce compte doit être énorme vu que chaque année il est alimenté mais que personne n’est au courant vu que le bilan n’est jamais démontré.

Jean-Daniel Pointet argumente encore que la différence pour 2019 est provoquée par les CHF 90'000.00 de la taxe de renouvellement qui entrera en vigueur au 01.01.2019.

Willi Aebi demande à combien ce fonds se chiffre.

Jean-Daniel Pointet dit qu’à l’assemblée du printemps les comptes seront présentés et que le chiffre pourra être donné de manière exacte.

Willi Aebi reproche que le bilan n’est jamais présenté et qu’il n’a jamais pu le voir.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet dit qu'il a été présenté mais que l'Assemblée n'y ayant attaché aucun intérêt faute de compréhension, il n'a plus été présenté. Il promet de le montrer au printemps prochain.

Noël Simonet prend la parole et dit que lors de la dernière Assemblée qui présentait les comptes, il n'y avait pas de bilan. N'étant pas très en forme à cette soirée, il s'est rendu le lendemain à l'Administration communale pour demander ce qui se passe avec le bilan qui, à son avis, est la pièce maîtresse des comptes. La réponse qu'il a reçue est la suivante : « sur proposition de la fiduciaire, le bilan n'est plus présenté ». Il a demandé à l'Administration communale de demander au Président de la commission financière de le rappeler ce qui a été fait ; sa réponse : « effectivement selon la commission financière le gens ne comprennent de toute façon pas le bilan » l'Administration a également dit la même chose.

Il remercie de la confiance qui est témoignée à l'Assemblée.

Jacques Hayoz demande si la commune a toujours une convention concernant la livraison d'eau potable pour la commune de Courlevon.

Jean-Daniel Pointet répond affirmativement ; nous continuons à livrer l'eau pour Courlevon et nous louons le réservoir à Courgevoux.

Jacques Hayoz revient sur sa question et ajoute qu'il se demande si nous devons continuer à livrer de l'eau à Courlevon ou si nous pouvons augmenter notre réserve avec cette eau.

Jean-Daniel Pointet répète que nous avons une convention et que nous continuerons à approvisionner Courlevon en eau potable.

Jacques Hayoz demande pourquoi devrions-nous investir CHF 450'000.00 dans un projet de réseau d'eau alors que nous livrons toujours de l'eau à Morat.

Jean-Daniel Pointet dit que nous avons un manque d'eau en cas de sécheresse et que l'Assemblée communale avait en son temps demandé que le Conseil communal se penche sur le problème. Nous livrons 20'000 m³ par an à Courlevon, Cressier consomme 110'000 m³. En cas d'incendie nous sommes limités.

Jacques Hayoz dit que Cressier est lié avec Courgevoux pour les cas d'incendie.

Jean-Daniel Pointet dit oui mais il est impossible de remplir le réservoir avec la conduite qui nous lie à Courgevoux. Lors d'un incendie comme chez Bühlmann par exemple, 4'000 m³ ont dû être pompés dans la Bibera à cause du manque d'eau. Dans le projet, nous serions reliés au réservoir de Wilerholz et un deuxième réservoir serait construit à Bouley pour avoir assez d'eau pour la défense incendie. Il ne faut pas oublier que si les coûts pour Cressier s'élèvent à CHF 450'000.00, ils correspondent à 10%, le reste sera supporté par les autres communes. Salvenach et Lurtigen n'ont actuellement pas de défense incendie, Villars-les-Moines n'a pas de défense incendie suffisante. Si un deuxième réservoir est construit à Cressier, il sera aussi utile pour nous.

Jacques Hayoz pense que tout le monde a compris que nous livrons environ 20'000 m³ à Courlevon. Il est possible que nous manquions d'eau à Cressier. Alors pourquoi livrer de l'eau à la ville de Morat et faire des investissements à hauteur de CHF 450'000.00 alors que nous devons faire des économies. Nous avons accepté l'augmentation d'impôt, la contribution immobilière et maintenant il est proposé de mettre à l'étude CHF 450'000.00 pour s'adapter avec les autres communes, entre autres Morat alors que nous leur livrons déjà de l'eau.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet dit que c'est plus compliqué que cela.

Jacques Berset prend la parole et précise que Cressier livre de l'eau à Courlevon car Morat ne peut pas le faire, il n'y a pas de conduite les reliant. Le fait que nous livrions Courlevon n'a rien à voir avec le projet de réseau d'eau.

Heinrich Rengel aimerait quand même soutenir la demande de Monsieur Simonet. S'il est dit à la population que le bilan n'est pas remis car elle ne le comprend pas, il dit que c'est inadmissible. Il y a beaucoup de chef d'entreprise parmi nous, il y a des gens qui savent lire des bilans. Il demande que la commune distribue et présente le bilan dorénavant sinon tout budget et gestion administrative ne sont pas contrôlables. Il n'y a aucune preuve – rien – et de nos jours c'est inadmissible.

Le Syndic remercie Monsieur Rengel. Le bilan se distribuera à l'avenir avec les comptes et non avec le budget.

Claude Maier dit que la commission financière le reçoit avec les comptes.

Jean-Daniel Pointet promet de présenter le bilan avec les prochains comptes.

Christian Tardin dit qu'à notre époque et avec la communication informatique existante il est certainement possible de stocker les documents à un endroit où les gens pourraient se constituer un compte et de les trouver directement sans devoir en faire la demande et sans devoir aller chercher des kilos de papier à l'Administration communale. Ça serait plus facile, plus écologique et plus économique.

Jean-Daniel Pointet répond que nous ne publions pas des budgets non acceptés.

Il n'y a plus de question.

Chapitre 8 Economie

Il n'y a pas de chiffres significatifs. Aucune question n'est posée.

Chapitre 9 Finances et impôts

900 Impôts

Les charges principales se situent surtout dans l'encaissement par le SCC et les pertes sur débiteurs qui représentent CHF 75'000.00.

Les nouveaux impôts et taxes produisent CHF 3'668'500.00.

930 Péréquation financière

Charges CHF 999'890.00 et produits CHF 50'200.00.

940 Intérêts et amortissements obligatoires

Montant projeté CHF 80'000.00.

942 Immeubles du patrimoine financier

Les charges d'entretien ont été réduites et les produits des loyers maintenus.

943 Chauffage à distance

Aucun chiffre n'est significatif



COMMUNE DE CRESSIER

944 Centre Village

Les divers frais et produits sont énoncés.

Willi Aebi veut avoir des renseignements concernant les remboursements d'impôts. En effet, il veut savoir si BioRad a déjà fait un acompte pour 2017 et si des remboursements importants sont à prévoir pour cette entreprise.

Jean-Daniel Pointet dit que des acomptes ont été faits sur 2017 mais qu'à notre connaissance aucun remboursement n'est prévu pour cette période. La taxation est correcte.

Astrid Muller revient à nouveau avec le sujet du Centre-Village qui lui pose problème. Elle demande, concernant les frais de régie budgétés à CHF 12'000.00 s'il est vrai que cette gérance touche CHF 1'000.00 forfaitaire mensuel de la commune avec ou sans travail réalisé ; ceci se dit au village.

Jean-Daniel Pointet répond qu'il ne s'agit pas du tout de la vérité, la régie touche un montant de 4,75% des valeurs locatives.

Astrid Muller est surprise d'avoir constaté ce soir sur internet, que deux nouveaux logements se libèrent dès le 01.04.2018. Il y en aura donc 10 de libres.

Jean-Daniel Pointet répond que nous n'avons pas reçu d'indication de la régie pour les deux appartements supplémentaires.

Astrid Muller informe que sur le site de la régie, ils ont été ajoutés. De ce fait, elle estime que le montant des locations budgétés à hauteur de CHF 250'000.00 est très optimiste.

Jean-Daniel Pointet dit que le budget a été calculé avec 11 appartements selon ce que nous avons reçu de la régie ; ensuite nous avons admis que les 3 petits appartements seront vite loués et les parts aux frais qui nous reviennent (eau, épuration, chauffage, etc.), complètent le montant.

Astrid Muller demande si un décompte de charge a été fait au mois de juin.

Jean-Daniel Pointet répond qu'aucun décompte n'a encore été fait. Nous voulons attendre qu'il y ait un roulement surtout pour le chauffage. Evidemment si deux appartements de plus se libèrent ça change un peu.

Astrid Muller dit qu'il faut surveiller que la régie ne fasse pas des annonces copier-coller pour chaque appartement. Il faut les séparer, donner envie aux gens. Si un téléphone est fait aux secrétaires, elles ne peuvent pas répondre. Chaque appartement doit être décrit correctement avec des photos des locaux et non pas des vues sur les montagnes magnifiques.

Jean-Daniel Pointet dit qu'il y a déjà un gros effort qui a été fourni. Il manque encore certaines photos mais c'est en cours.

Astrid Muller demande si l'Assemblée a son mot à dire sur la régie ou si c'est uniquement le Conseil communal qui a le droit de décider de la collaboration.

Jean-Daniel Pointet précise qu'il y a un contrat établi sur un an avec trois mois de dédit pour la fin de l'année.



Heinrich Rengel revient sur ce qu'il a dit la dernière fois soit qu'il y a une perte d'environ CHF 140'000.00 sur les loyers. Evidement hier soir il a contrôlé la régie qui a baissé les loyers des 8 appartements soit CHF 10'050.00 au total en moins. Il y a CHF 250'000.00 annoncés en produits pour 2018, il demande à la boursière si elle pense vraiment les encaisser car en 2017 un montant de CHF 117'150.00 est entré pour une année incomplète soit. Il conteste déjà le produit de CHF 250'000.00 de l'année courante et de fait, il conteste aussi le montant du budget 2019. Il demande de rester réaliste car il ne faut pas croire, ces appartements sont vides et deux de plus le seront d'ici le 1^{er} avril ce qui aggrave la situation. Il pense que l'Assemblée doit tenir compte de ceci et de ne pas autoriser un budget avec un produit de CHF 250'000.00 de loyers qui est utopique.

Jean-Daniel Pointet demande s'il y a d'autre remarque.

Heinrich Rengel reprend le micro et insiste sur sa question. Il demande si vraiment les autorités peuvent prétendre encaisser CHF 250'000.00.

Jean-Daniel Pointet lui répond qu'il s'agit d'un budget.

Heinrich Rengel dit que la réalité en 2018 c'est que ce montant ne sera pas atteint.

Le Syndic passe directement au budget des investissements.

1 Ordre Public

CHF 300'000.00 pour la participation au centre de renfort de Morat

3 Culte, Culture et Loisirs

CHF 40'000.00 Aménagement place de jeu.

4 Santé

CHF 92'000.00 Part à l'agrandissement de l'Hôpital de Meyriez.

Le décompte final a fait l'objet d'un recours de Cressier qui est actuellement dans les mains du Préfet de la Veveyse ; la Préfecture du Lac devant se récuser.

CHF 116'000.00 Agrandissement des homes médicalisés.

7 Protection – aménagement de l'environnement

CHF 600'000.00 Aménagement et assainissement zone « Fomet ».

CHF 400'000.00 Aménagement zone artisanale.

2.2.1. Association Obere Bibera : assainissement de canalisation

Nous faisons partie de l'association de communes « Obere Bibera » qui assure la gestion des eaux usées canalisées jusqu'à la STEP de Laupen.

Un assainissement sur une longueur de 210 m est nécessaire dans la zone de protection S2 et S3 sur le territoire de Gurmels.

Les travaux se monteront à CHF 205'000.00 au total. Les coûts sont répartis entre les communes membres dont 24,5% pour Cressier.

Le montant à charge de Cressier sera de

CHF 41'000.00

=====

Il s'agit d'une charge obligatoire avec financement par le fonds de commune.



COMMUNE DE CRESSIER

Le Syndic passe la parole à Jacques Berset qui présente le point

Jacques Berset explique que le montant est prévu pour une réparation d'une canalisation qui est située entre Cordast et Gurmels, hors territoire de Cressier. Ce tronçon fait partie du secteur Obere Bibera qui est une association créée en son temps par les communes Cordast, Liebistorf, Gurmels, Jeuss, Salvenach et Cressier, aujourd'hui après fusion il reste Gurmels, Morat et Cressier. Les CHF 41'000.00 représentent un 24.5%, part de Cressier du montant total. Morat prend à sa charge 17,5% et Gurmels 58%. Ces réparations doivent être effectuées dans le cadre de l'Obere Bibera car, comme l'Assemblée le sait, nous sommes reliés par ce biais à la STEP de Laupen. Jusqu'à la sortie du village à la hauteur de la Bibera tous les collecteurs appartiennent à Cressier. Le tronçon suivant jusqu'à Laupen est géré par l'Association Obere Bibera.

Jacques Berset demande s'il y a des questions à ce sujet ; ce n'est pas le cas.

Les autres chapitres ne contiennent pas de proposition. Le Syndic demande si quelqu'un a des questions sur le budget d'investissement.

Willi Aebi reprend la parole. Il demande où sera puisé l'argent pour payer le montant de CHF 1'589'000.00 pour les investissements. Il a toujours été dit que les investissements sont payés par le fonds de commune et celui-ci a été annoncé comme vide.

Jean-Daniel Pointet rappelle que le 27 mars 2018 tous ces investissements ont fait l'objet d'une demande de crédit.

Willi Aebi demande où est cet argent, l'avons-nous en compte ?

Jean-Daniel Pointet dit que des emprunts sont prévus.

Willi Aebi dit que l'Assemblée n'a jamais accepté d'emprunts. Il a toujours été dit que les paiements passaient par le fonds de commune.

Jean-Daniel Pointet revient sur l'Assemblée extraordinaire du 27 mars dernier lors de laquelle tous les emprunts ont été votés.

Willi Aebi veut juste savoir si nous avons l'argent pour payer ces investissements.

Jean-Daniel Pointet explique qu'en 2018 une partie a déjà été prise et que pour les investissements dont les factures seront à payer en 2019 nous procéderons aux emprunts en temps voulu ce qui évitera des intérêts.

Noël Simonet demande combien de m2 d'aménagement il y aura à la zone artisanale.

Jean-Daniel Pointet répond qu'il s'agit de la route.

Noël Simonet dit que les travaux en cours pour le bassin de rétention coûteraient alors CHF 450'000.00.

Jean-Daniel Pointet reprend le chiffre sous le chapitre protection des eaux qui est de CHF 600'000.00. Pour le bassin de rétention nous avons pris CHF 200'000.00 et CHF 400'000.00 pour la correction de la route. Le total des travaux représente environ CHF 750'000.00 à CHF 800'000.00 entre bassin de rétention, collecteur et correction de la route.



COMMUNE DE CRESSIER

Noël Simonet demande à combien le terrain se vendra à la zone artisanale.

Jean-Daniel Pointet répond que la compétence a été donnée au Conseil communal par l'Assemblée communale en 2016 pour vendre le terrain entre CHF 100.00 et CHF 110.00 le m²

Noël Simonet aimerait connaître la surface à vendre.

Jean-Daniel Pointet répond qu'il y a environ 6'200 m².

Noël Simonet dit que ça paiera juste l'aménagement.

Christian Tardin demande où se situe la place de jeu pour laquelle CHF 40'000.00 d'investissement sont annoncés.

Jean-Daniel Pointet répond qu'il y a déjà quelques années que cette place est prévue. Il s'agit d'une parcelle communale au quartier des Chenevières au bord de la route qui relie les quartiers de la Pâla et des Chenevières.

Christian Tardin trouve l'idée très bonne et ne contestera pas ceci. Il se demandait s'il ne s'agissait pas du préau de l'école. Comme ce n'est pas le cas, il se dit étonné de constater qu'aucun investissement n'est prévu pour ce préau car il y a une certaine urgence de ce côté-là. Selon les informations qu'il a reçues, il y a environ 130 enfants à l'école de Cressier qui au moment des pauses se trouvent sur un terrain faiblement aménagé, sans espace clairement délimité alors qu'il y a des enfants de 1H à 8H soit d'âge allant de 4 à 12 ans et dont les besoins ne sont pas les mêmes. De plus, le terrain résiste très mal à l'eau ; il devient un champ boueux avec des épis d'herbe desséchés qui surnagent. Celui-ci fait plus penser à un élevage de bêtes pas très soigné qu'à un préau pour des enfants. Il est très étonné que le Conseil communal ne perçoive pas l'urgence de ce côté-là et qu'il ne prévoit pas un poste pour l'aménagement de ce préau afin que les enfants puissent prendre leur pause dans des conditions décentes et maitrisables par le corps enseignant.

Madeleine Hayoz informe qu'un projet pour réaménager la cour de l'école avait été demandé mais tout coûte très cher. De plus, l'an prochain il y aura probablement une classe en moins. Le Conseil communal a regardé comment aménager au mieux la place, mais le terrain n'est pas extensible. Les demandes des enseignantes se chiffraient à CHF 150'000.00 ce qui est trop onéreux.

Christian Tardin dit qu'il y a sûrement la possibilité de faire des choses intéressantes à moins de CHF 50'000.00. L'an dernier l'Assemblée a accepté un montant de CHF 50'000.00 pour des fanions que globalement on ne voit jamais ; ceux-ci ne sont de loin pas disposés sur les mâts de la commune et ne produisent donc pas l'effet merveilleux et festif qu'on nous avait promis ; il dit cela pour établir un rapport entre deux dépenses. Si une société se met à économiser sur la formation et le bien-être des enfants c'est qu'elle est vraiment sur le déclin.

Jean-Daniel Pointet dit que le Conseil communal se penchera sur cette affaire.

Comme il n'y a plus de question la parole est donnée à Claude Maier qui lit le rapport de la commission financière



Commune de Cressier

1. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Assemblée communale du mardi 11 décembre 2018 :

BUDGET 2019

Suite à l'Assemblée communale du 13 novembre dernier, les membres de la Commission financière de la commune de Cressier ont été conviés par M. Jean-Daniel Pointet, syndic et responsable du dicastère des finances et Madame Sylvie Staehlin, boursière communale, en date du 27 novembre 2018, pour la présentation du budget de l'année 2019.

Nous les remercions très sincèrement pour les explications et relevons une fois de plus que nous apprécions tout ce travail fait au préalable qui permet une bonne compréhension de la lecture du budget.

Voici notre rapport :

Budget de fonctionnement pour l'année 2019

Suite à l'augmentation du taux d'imposition pour les personnes physiques et morales à 76 % et à la réintroduction de la contribution immobilière à 3 pour mille, le budget proposé par le Conseil communal est déficitaire et présente une perte de 198'070 francs. Malgré un gros effort pour minimiser les dépenses, un déficit est inévitable pour le budget 2019.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement de 2019 tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

1. Association Obere Bibera : assainissement de canalisation

Cet investissement de CHF 41'000.00 correspond à une charge obligatoire, montant qui représente la participation de notre commune, pour 2019, au projet d'assainissement financé par l'Association des Communes « Obere Bibera ».

Notre participation n'est ainsi pas soumise au vote ce soir puisque cette somme est due.

Cressier, le 11 décembre 2018

Le président
Claude Maier

La secrétaire
Christiane Pilloud



CONSTITUTION DU BUDGET PAR CHAPITRE

2. Budget 2019

a) Budget de fonctionnement	Charges	Produits
<i>Libellé</i>		
0 Administration	486'140.00	69'800.00
1 Ordre public	119'430.00	60'000.00
2 Enseignement et formation	1'511'100.00	258'490.00
3 Culte, culture et loisirs	171'980.00	18'640.00
4 Santé	339'150.00	0.00
5 Affaires sociales	402'100.00	1'000.00
6 Transports et communication	342'900.00	81'100.00
7 Protection – aménagement de l'environnement	560'000.00	487'000.00
8 Economie	17'300.00	9'200.00
9 Finances et impôts	1'284'400.00	4'051'200.00
Totaux	5'234'500.00	5'036'430.00
Excédent de charges		198'070.00
b) Budget d'investissements	Charges	Produits
<i>Libellé</i>		
0 Administration	-	-
1 Ordre public	300'000.00	-
2 Enseignement et formation	-	-
3 Culte, culture et loisirs	40'000.00	-
4 Santé	208'000.00	-
5 Affaires sociales	-	-
6 Transports et communication	-	-
7 Protection – aménagement de l'environnement	1'041'000.00	-
8 Economie	-	-
9 Finances et impôts	-	-
Totaux	1'589'000.00	0.00
Excédent de charge		1'589'000.00

Plus aucune question n'étant soulevée, le Syndic procède au vote des budgets de fonctionnement et d'investissement à main levée.

Adoption des budgets par 67 voix, 5 refus et une abstention.



3. Détermination du taux de charge de préférence lié au règlement relatif à la distribution d'eau potable, charge de préférence

Jean-Daniel Pointet présente ce point

Le règlement relatif à la distribution d'eau potable a été accepté lors de l'Assemblée communale du 5 décembre 2017 et signé, le 16 février 2018, par le Conseil d'Etat.

Au 1er janvier 2019, la nouvelle réglementation entrera en vigueur. Avant cette date et comme dit lors la dernière Assemblée communale d'automne, le taux de la charge de préférence ferait l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle proposition. Ladite charge de préférence a été fixée à hauteur de 70% par le règlement. Ce taux est une avance calculée sur le montant des futures taxes de raccordement ; la facturation concernera donc uniquement les parcelles raccordées au réseau mais non construites.

Le nombre croissant des habitants, les changements climatiques et les ressources toujours moindres, nous obligent à nous pencher sur l'approvisionnement en eau. Une étude est en cours pour la réalisation d'un réseau de distribution d'eau qui sera construit prochainement entre les communes voisines de Cressier Courgevau Morat et Villars-les-Moines.

Les coûts totaux sont estimés à CHF 4'200'000.00 ce qui correspond, pour notre commune, à un montant d'environ de CHF 450'000.00.

Au vu des efforts déjà consentis fiscalement par la population, le Conseil communal propose de baisser le taux de la charge de préférence à hauteur 50%.

Le montant représentera une somme d'environ CHF 360'000.00. L'encaissement est prévu pour 2020.

La parole est passée à l'Assemblée

Francis Torche dit que le règlement prévoit plusieurs sources de financement pour couvrir les coûts relatifs aux infrastructures d'eau potable. Quels sont les financements qui pourraient compléter la charge de préférence pour couvrir les CHF 450'000.00 du projet.

Jean-Daniel Pointet répond que le complément provient des taxes de raccordements ; un certain montant existe déjà en compte et certaines taxes seront encaissées d'ici 2020.

Francis Torche demande si la taxe de base ne pourrait pas intervenir pour le paiement.

Jean-Daniel Pointet dit que la taxe de base (renouvellement) est prévue pour les travaux courants pour refaire les conduites désuètes ou les modifier. La taxe de raccordement est prévue pour les investissements.

Francis Torche dit que dans la loi, il est inscrit que la taxe de base annuelle sert au financement des infrastructures d'eau potable à réaliser selon le plan des infrastructures d'eau potable. La taxe est calculée sur la base de la planification prévue de manière à permettre une couverture des coûts de constructions. La taxe est affectée à un financement spécial destiné exclusivement à couvrir les charges prévues à l'alinéa 1 et correspond au minimum à 50% mais au maximum au 70% des valeurs définies aux alinéas précédents. Ce qui est proposé ici fait partie des infrastructures d'eau potable.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet nous devons aussi changer la conduite qui part du réservoir et qui descend à la Route de l'Ecole et Route de la Poya. Il faudra de l'argent et pour ceci, c'est la taxe de renouvellement qui est prévue.

Jacques Berset dit qu'il est clair qu'il y a des lois et des règlements mais aussi des réparations. Le réseau d'eau complet de Cressier comprend : un puit avec deux pompes, une station de pompage avec trois pompes haute pression, réservoir de Bouley, environ 15 km de conduites, 18 chambres de vanne, 65 hydrantes avec vannes, 350 compteurs avec vannes privées. Tout ceci demande de l'entretien. Une partie de tout cet équipement, plus d'un tiers, est plus vieux qu'une bonne partie des gens présents ce soir. Dans la taxe de renouvellement nous devons puiser pour faire l'entretien.

Anne Laure Muller aimerait relever le fait que cette charge de préférence est un acompte sur les taxes de raccordement. Si ce taux est diminué, la commune ne perd rien. Elle propose de le baisser à 10% comme d'autres communes. Elle a également relevé que lors de l'Assemblée du 5 décembre 2017 il avait déjà été question de cette charge de préférence et que, pour les parcelles situées en zone à bâtir mais qui ne sont pas encore construites, une charge de préférence a déjà été prélevé pour les eaux usées à hauteur de 70%. Il avait aussi été dit que lors de l'établissement du règlement pour l'épuration, le Conseil communal avait voulu baisser le taux mais ceci avait été refusé et qu'il est donc resté à 70%. Il y aurait maintenant la possibilité d'équilibrer ces taux avec la distribution d'eau potable.

Jean-Daniel Pointet dit la fonction première de la charge de préférence est de pouvoir payer les investissements en vue des constructions à venir. Des maisons voire des immeubles vont se construire sur des parcelles équipées mais non construites. Il faudra assurer les raccordements et prévoir une alimentation en eau suffisante. C'est une avance que les propriétaires paient pour construire ceci.

Anne Laure Muller dit justement que c'est une avance et que lors de la construction de la parcelle la taxe sera de toute façon due.

Jean-Daniel Pointet acquiesce, c'est bien une avance. Il ne faut pas oublier que nous avons dû enlever un certain nombre d'hectares de parcelle à bâtir car nous avons énormément de terrains invendus et non construits. Nous sommes obligés de prévoir les infrastructures nécessaires pour tout le village.

Anne Laure Muller dit que ces taux de charge entrent en vigueur après la révision du PAL. Elle propose alors que les propriétaires des terrains en zone à bâtir mais non construits disposent d'un délai jusqu'à la prochaine révision du PAL pour dire s'ils veulent garder leur terrain en zone ou non. Ainsi le taux de charge ne sera pas à payer. Si le terrain passe en zone agricole les taxes ne sont plus dues. Difficile pour les gens qui ne veulent pas garder leur terrain en zone à construire mais en zone agricole.

Jean-Daniel Pointet la révision du PAL a commencé en 2006 et vient de se terminer. Il a fallu 12 ans. La prochaine révision se fera dans 15 ans voire 20 ans. Le Syndic espère que ces terrains seront construits d'ici là.



COMMUNE DE CRESSIER

Anne-Laure Muller répond que la plupart le seront certainement. Par contre, elle pense qu'en ce qui concerne les propriétaires qui ont déjà pris la décision ne pas garder leur terrain en zone à bâtir, ils devraient pouvoir en faire part aux autorités et que leur volonté doit être respectée.

Jean-Daniel Pointet désire arrêter la discussion là car c'est le serpent qui se mord la queue

Francis Torche aimerait revenir sur la taxe de base annuelle qui figure au paragraphe D. Il dit qu'elle sert au financement des infrastructures à réaliser. Il pense que cette conduite projetée fait partie des infrastructures à réaliser. Dans le règlement que nous avons accepté au printemps, le montant au m2 de la taxe de base est au maximum de 0.30 cts / m2. Combien seront prélevés ?

Jean-Daniel Pointet selon la fiche des tarifs du règlement, il est prévu d'encaisser 0.21 ct par m2 ce qui représente pour la commune CHF 90'000.00.

Francis Torche dit que ce montant représente donc CHF 450'0000.00 en 5 ans.

Jean-Daniel Pointet dit que ces CHF 450'000.00 seront utilisés pour entretenir le réseau.

Francis Torche dit que la charge de préférence est payée une fois pour toute.

Jean-Daniel Pointet répond oui il s'agit d'un acompte. Au moment de la construction, il reste le solde à payer.

Francis Torche dit que dans la loi et le règlement l'expression « une parcelle non raccordée mais raccordable » revient souvent. Il demande d'expliquer quand est-ce qu'une parcelle est non raccordée mais raccordable.

Jean-Daniel Pointet il s'agit d'une parcelle en zone mais qui n'a pas encore de raccordements.

Francis Torche précise c'est donc une parcelle dans une zone aménagée. Dans ce cas chaque parcelle est reliée par une dérivation à la conduite principale.

Jean-Daniel Pointet pas forcément, mais il comprend la question et indique à Monsieur Torche qu'une conduite principale passe à environ 5m de sa parcelle non construite.

Francis Torche s'étonne.

Jean-Daniel Pointet confirme qu'une conduite de 200 mm passe dans cette zone.

Francis Torche l'ignorait et remercie pour les informations.

Noël Simonet reprend le point 3 de l'invitation qui relate deux choses qui prêtent à confusion. Ce qui l'intéresse est le sujet qui traite du nombre d'habitants croissant etc... puis une étude qui est en cours pour réaliser un raccordement qui concernerait la commune de Cressier, Courgevaux, Villars-les-Moines et Morat. Il lit le texte qui prévoit que ce projet sera réalisé prochainement. Il demande ce que signifie prochainement.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet dans le budget de fonctionnement nous avons voté un budget pour l'étude qui est en cours. Il est prévu de voter un crédit à fin 2019 et les travaux seraient réalisés en 2020-21. C'est donc pour cette raison que la charge de préférence sera facturée en 2020.

Noël Simonet demande si un crédit a été voté pour une étude ? Quand ça ?

Jean-Daniel Pointet ce soir même dans le budget de fonctionnement.

Noël Simonet dit que c'est un beau moyen de détourner les affaires. Il poursuit en disant que, concernant cette histoire, c'est le Service industriel de la Ville de Morat qui est à l'œuvre dans cette affaire. Cette entreprise s'évertue à agrandir leur périmètre d'influence car le pompage du service des eaux de Morat a un coût et lui rapporte. Avant d'entamer quoi que ce soit, les autorités vont trop loin dans l'étude. L'Assemblée doit être convoquée et il faut discuter en toute transparence au minimum sur deux projets afin que le citoyen ait la possibilité de choisir. En tant qu'ancien fontainier, il se dit très choqué que l'on puisse se raccorder à Morat qui fournit de l'eau du lac traitée au chlore. Citation « Mesdames et Messieurs si c'est votre vœu et bien bonjour l'apéro ». Il pense que nous avons les moyens mais nous ne les avons plus. Il sait, après avoir pris des renseignements, que Cressier pourrait se raccorder gratuitement. Il faut juste descendre de l'échelle, abandonner l'idée de rester indépendant. Alors il demande instamment, avant d'aller trop loin dans le financement, de décider avec qui Cressier raccorde. Il dit à l'Assemblée citation « j'ai 81 ans et a très peu d'énergie, mais je vais utiliser le peu qui me reste pour me battre en tant qu'ancien fontainier pour cette cause-là, j'ai dit ».

Jean-Daniel Pointet répond à Noël Simonet qu'il sait très bien que ce dernier est pour le raccordement au TWB. Malheureusement cette solution n'est pas gratuite. La dernière offre que nous avons reçue relatait plus d'un million à payer pour entrer dans cette association. Alors entre CHF 1'000'000.00 et CHF 450'000.00 il y a une grande différence.

Noël Simonet s'adresse au Syndic en tant que collègue et lui dit « tu me racontes des histoires » car la proposition TWB est toujours sur la table. Le réservoir de Cressier est très convoité grâce à sa situation géographique. IBM s'intéresse également à Cressier pour cette raison pour pouvoir raccorder Salvenach qui a en aussi besoin. Le TWB avait proposé le raccordement contre la reprise de notre réservoir par l'association. Le réservoir ne déménagera pas, il restera à Cressier le TWB en serait le nouveau propriétaire, le réservoir serait le paiement et aujourd'hui nous avons déjà redépensé un million pour faire la conduite du réservoir jusque chez Bühlmann. Il insiste sur le fait que le TWB nous raccorderait aujourd'hui encore gratuitement, donc CHF 450'000.00 d'économie. Il demande de réfléchir à la question.

Jean-Daniel Pointet pense que son collègue n'est plus tout à fait au courant. En Assemblée 2006, le TWB avait été proposé et refusé totalement. Les habitants voulaient garder leur réservoir, leurs conduites.

Noël Simonet dit qu'il est parfaitement au courant et que c'est d'ailleurs les mêmes personnes qui ont refusé le TWB qui avait demandé l'abolition de la contribution immobilière et la baisse des impôts uniquement pour conserver leurs trésors. Il s'agit de CHF 450'000.00 de charges, en avons-nous les moyens ? non il ne croit pas. De plus la solution proposée est une concurrence acharnée entre le TWB et le service industriel de Morat. Il demande à l'Assemblée si c'est de l'eau chlorée qu'elle veut et si c'est le cas il l'acceptera mais n'en boira pas.



COMMUNE DE CRESSIER

Jean-Daniel Pointet dit que Morat est déjà relié au TWB.

Noël Simonet ne voulant pas s'éterniser encore plus longtemps dit au Syndic de présenter les deux projets à la prochaine Assemblée et d'arrêter d'investir dans le vide.

Jean-Daniel Pointet répond que nous ne pouvons pas proposer deux projets, le Conseil communal doit proposer un projet.

Nicole Hayoz pense que nous vivons encore en démocratie et se demande pourquoi ne pas proposer deux projets. Elle est surprise de se voir imposer un projet simplement comme ça. S'il y a la possibilité d'avoir deux projets différents et comme la situation financière est tellement difficile, il faut réfléchir.

Elle poursuit en haussant le ton, citation : « Il ne faut pas dire : un projet ça coûte CHF 450'000.00 et le citoyen paie et se tait, nous ne sommes pas des cochons payeurs tout de même ! ».

Jean-Daniel Pointet demande de rester poli. Il continue en disant que nous ne pouvons pas présenter plusieurs variantes, un seul projet est proposé qui est accepté ou non.

Noël Simonet dit que l'Assemblée n'a rien accepté.

Jean-Daniel Pointet répond qu'il est à l'étude et qu'il faut attendre avant de pouvoir décider.

Noël Simonet dit qu'il veut des nouvelles à court terme car il va se battre et qu'il n'est pas le seul dans cas. Il trouve que c'est un scandale. Il ne faut pas en arriver à la situation de Greng qui n'est pas recommandable mais ça a aussi été provoqué.

Avant nous avons discuté de l'affaire des appartements, la faute est mise sur la régie de Fribourg mais à son avis il y a un gros problème de concept là-bas, c'est la raison pour laquelle les appartements ne se louent pas. Alors un beau cadeau de Noël est suffisant pas deux.

Jacques Hayoz dit qu'il a pris position juste avant concernant la commune de Courlevon à qui nous livrons 20'000 m³ d'eau par année. Cette quantité est livrée à Courlevon mais tout le monde sait qu'il s'agit de Morat et c'est la raison pourquoi il s'opposera à cette proposition de faire un réseau avec Morat.

Jean-Daniel Pointet dit que le Conseil communal prend note.

Noël Simonet reprend le micro et gronde que la presse ferait bien de noter cet épisode.

Comme plus personne ne prend la parole, le Syndic passe au vote pour abaisser le taux de charge de préférence à 50%.

Acceptation 30
Refus 12
Abstention 31

Jean-Luc Torche demande ce qui l'en est avec la proposition du taux à 10%

Jean-Daniel Pointet répète que c'est la proposition du Conseil communal qui est voté en premier et que si celle-ci est acceptée le point est réglé



4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Madeleine Hayoz présente le point.

Le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires a été refondu car ces traitements ne couvrent pas seulement les élèves du cycle primaire mais tout ceux en période d'école obligatoire soit de la 1H à la 11H. Les communes germanophones et francophones fréquentant les cercles scolaires de Morat ont le même règlement. Il s'agit d'un règlement type imposé par le service de la santé et des affaires sociales. Deux points changent par rapport à l'ancien règlement ; auparavant les frais de contrôles dentaires étaient pris en charge pour tous les enfants de Cressier. Comme il n'y a plus de clinique dentaire itinérante qui pratique les soins, les élèves sont obligés de se rendre à Fribourg, raison pour laquelle la commune de Morat a décidé de passer une convention avec les médecins dentistes de la région qui pratiquent d'ailleurs les mêmes prix. En contrepartie, les médecins dentistes conventionnés dispensent des heures de prophylaxie dentaires dans les classes.

Le règlement :

L'assemblée communale

Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF140.11);

Vu la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);

Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),

Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1) ;

Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

édicte :

Article 1 : But et champ d'application

¹Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal.

²Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et jeunes domiciliés dans le canton de Fribourg en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc.).



Article 2 - Aide financière de la commune

¹ L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par les médecins dentistes conventionnés ou par des médecins dentistes privés autorisés à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

² La valeur du point pour le calcul de l'aide financière est celle retenue pour la prise en charge des prestations des médecins dentistes privés dans le cadre de la convention. Elle est fixée d'entente entre les parties, la valeur maximale admise étant celle appliquée par le Service dentaire scolaire.

Ces prestations comprennent :

- a) les contrôles ; et
- b) les soins dentaires, à l'exclusion des rendez-vous manqués et des traitements orthodontiques.

Article 3 - Contrôles et soins dentaires

Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au tableau annexé « Barème de réduction ».

Article 4 - Voies de droit

Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative : CPJA ; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

² Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 5 - Abrogation des dispositions antérieures

Le règlement du 4 décembre 2012 relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que les éventuelles autres dispositions antérieures au présent règlement sont abrogés.

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Adopté par l'assemblée communale du

La Secrétaire :

Le Syndic :

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le



COMMUNE DE CRESSIER

Anne-Claude Demierre

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE DU CANTON DE
FRIBOURG
SCHULZAHNPFLEGEDIENST DES KANTONS
FREIBURG

Barème de réduction/Einschätzungstabelle

Nbre enf. Anz. Kinder	Revenu imposable jusqu'à/bis 35'000.--	40'000.-		45'000.--		50'000.--		55'000.-		60'000.-		65'000.-		70'000.-		75'000.-		80'000.-		Plus de / Mehr als 80'000.-
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
1		4	3	2	1															
2			4	3	2	1														
3				4	3	2	1													
4					4	3	2	1												
5						4	3	2	1											
6 et plus/ und mehr										4	3	2	1							

Zone grisée/graue Zone = prise en charge complète par la commune/volle Kostenübernahme durch die Gemeinde

Catégorie/Kategorie 4 = 20 % à charge des parents/zu Lasten der Eltern

3 = 40

%

2 = 60

%

1 = 80

%

Zone hachurée/gestrichelte Zone = 100 % à charge des parents/zu Lasten der Eltern

Conseillère d'Etat, Directrice

Jean-Luc Torche demande comment le barème est appliqué pour les parents séparés ?

Madeleine Hayoz doit se renseigner car le barème est donné par la DSAS.

Aucune autre question n'est soulevée. Le vote est procédé à main levée.

Acceptation 69

Refus 0

Abstention 4



5. Promotions civiques

16 jeunes gens de la commune ont atteint ou atteindront encore leur majorité cette année. Ceux d'entre eux qui ont répondu présent à l'invitation des autorités sont appelés et se voient remettre un présent sous les applaudissements de l'Assemblée. Il s'agit de :

Aurélien Annichini

Bob Thiel

Merve Oezarslan

Sarah Hayoz

Diogo Figueiredo Gomes

Théo Andrey

Diogo Daniel Ribeiro Cruz

Steve Schmidhäusler

Sarah Cloux

Vanessa Corpataux

Nicole Kalt

6. Divers

Jean-Daniel Pointet commence ce dernier point en donnant la situation des investissements :

- 1) Le terrain de football des 3 Chênes est opérationnel, restent encore quelques réglages de l'éclairage prévus pour le printemps.
- 2) La route de Pra-Rond a très bien avancé au début grâce à une météo clémente. Si tout peut se poursuivre, la nouvelle route devrait être ouverte pour la fin de l'année.
- 3) L'antenne Swisscom, pour l'instant le dossier est en suspens. 11 oppositions devront être traitées par la Préfecture.

Le Syndic passe la parole à l'Assemblée.

Willi Aebi dit prendre la parole pour la dernière fois ce soir. Il y a tout juste une année, lors de l'Assemblée d'automne de l'an dernier, le règlement pour le Cercle scolaire primaire a été présenté. Il estime que l'Assemblée a été plus ou moins forcée même menacée d'accepter ce règlement avec la remarque que nous serions la seule commune de la convention à la refuser le cas échéant. Malheureusement, il se serait informé auprès des autres communes membres, Morat, Muntelier, Galmiz, et personne n'était au courant de ce règlement et ceci n'a été discuté ni présenté en assemblée à nulle part. Il aimerait savoir ce qu'il s'est passé entretemps et pourquoi il subsiste ces contradictions entre les informations dispensées à Cressier et celles des autres communes. Pourquoi ce règlement a-t-il été présenté et pourquoi avons-nous été forcés de l'accepter.

Madeleine Hayoz répond que le règlement a été élaboré par le comité d'école dont les représentants sont issus des communes et qu'il avait été discuté que toutes les communes le présenteraient. La plupart d'entre-elles avaient d'autres sujets et ont abandonné le règlement en fin d'année. Ce règlement n'a finalement pas été accepté à Cressier et pourquoi aucune suite n'a été donnée, c'est simplement que la décision du Tribunal Fédéral concernant la gratuité de l'école est intervenue entretemps. Maintenant le comité attend la décision du canton concernant la répartition des frais. Divers scénarios ont déjà été proposés et les communes comme les acteurs de la formation ont déjà dû prendre position. Dès que nous serons en possession des résultats, ils seront communiqués.



COMMUNE DE CRESSIER

Willi Aebi dit que tout n'est pas juste car il aurait eu personnellement au téléphone tous les conseillers responsables des écoles et aucun n'est au courant qu'il y aurait un règlement.

Madeleine Hayoz dit que ce n'est pas possible car tous les conseillers responsables de l'enseignement et de la formation sont des membres du comité qui a établi ledit règlement.

Willi Aebi poursuit en disant que le Conseil communal a certainement constaté, comme tous les gens présents ce soir, que l'Assemblée est devenue susceptible qu'une certaine tension subsiste. Les autorités ont perdu de leur crédibilité et la confiance des habitants. Il propose au Conseil communal de faire le maximum pour la regagner en donnant ouvertement les informations et de manière transparente.

Le Syndic demande s'il y a d'autre remarque et comme ce n'est pas le cas il remercie l'Assemblée de s'être déplacée pour le bien de la commune. Il adresse encore des remerciements au personnel administratif, de l'édilité, de conciergerie, aux bibliothécaires, au corps enseignant, aux membres de différentes commissions, à Marcel Julmy pour la photo de la semaine et à tous ses collègues du Conseil communal pour leur travail accompli durant l'année.

Malgré tous les reproches qui ont été faits, le travail s'effectue. Il est clair que maintenant qu'il y a moins d'argent et que la situation se corse. Auparavant personne ne discutait. C'est normal, qu'il y ait des suspicions mais il aimerait que l'Assemblée sache que le Conseil communal ne cherche à tromper personne et que le travail est accompli au plus près de sa conscience. Il faut éviter une situation comme à Greng dont tout le Conseil communal a démissionné car les conséquences sont la tutelle, la fusion etc.

Approchant des Fêtes, le Conseil communal souhaite un joyeux Noël un bonne et heureuse Année avec ses meilleurs vœux pour 2019 à tout le monde.

Jacques Berset prend encore la parole. Il dit qu'avec les hausses d'impôt, les habitants, dont le Conseil communal fait aussi partie, ont reçu un coup.

Il aimerait remercier Jean-Daniel Pointet notre Syndic car il a fait tout un travail pour comprendre et répondre aux problèmes mais, il n'est pas toujours facile de contenter chacun surtout quand des rumeurs circulent et que les autorités n'en sont même pas informées. Il tient à remercier chacun ici présent qui travaille en faveur de la commune.

Jean-Daniel Pointet clôt la séance et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fin de la séance 22h20.